

Communiqué de presse

Paris, le 17 décembre 2015

19 projets retenus dans le cadre des appels à projets thématiques « aide aux aidants » et « économie circulaire »

La CNSA a lancé le 6 juillet 2015, sous l'impulsion de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées, et de l'Autonomie, deux appels à projets visant à anticiper les champs ouverts par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Ils sont respectivement dédiés à l'économie circulaire appliquée aux aides techniques et à l'aide aux aidants.

Au terme de l'examen du comité des subventions, dix-neuf projets vont bénéficier d'un financement supplémentaire de la CNSA, pour un montant global de 1,6 million d'euros.

La CNSA soutient régulièrement, dans le cadre de la section V de son budget, des actions innovantes permettant d'explorer de nouvelles formes d'accompagnement de la perte d'autonomie.

Pour la première fois en 2015, la Caisse a choisi de lancer des appels à projets thématiques. Par ces deux appels à projets, la CNSA a souhaité soutenir des projets innovants permettant d'une part de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les proches aidants, notamment grâce aux nouvelles technologies, et d'expérimenter des formations à distance adaptées à leurs besoins ; d'autre part, d'identifier de bonnes pratiques de distribution, de recyclage ou de mise à disposition d'aides techniques dans une dynamique de développement durable. Ces appels à projets s'inscrivent dans le contexte de la mise en place des conférences des financeurs prévues dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

De nombreuses candidatures, venant de porteurs très variés, ont été reçues. Un processus de sélection rigoureux a été mis en place pour retenir les projets les plus innovants et les plus aboutis : neuf dans le champ des aidants et dix dans le champ de l'économie circulaire.

L'appel à projets « aide aux aidants »

8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus occupent la fonction d'aidant : 4,3 millions auprès de personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et 4 millions auprès de personnes âgées de moins de 60 ans. Certains aidants auraient besoin d'un soutien, mais n'y ont pas accès, faute d'en exprimer la demande, de connaître l'offre existante ou de bénéficier de la disponibilité et de la mobilité nécessaires. Près de 50 % des aidants ont, par ailleurs, une activité professionnelle parfois difficilement compatible avec le rôle d'aidant.

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer l'accessibilité et le recours à l'offre de service par les aidants notamment via l'utilisation des nouvelles technologies. Il vise également à

tester la pertinence de solutions de formation à distance, de façon à diversifier l'offre existante.

Sur les **neuf projets retenus**, trois visent une amélioration de l'accessibilité et du recours à l'offre de services destinés aux aidants, et six développent des solutions de formation à distance.

L'appel à projets « économie circulaire »

Les aides techniques, qui jouent déjà un rôle essentiel dans le secteur du handicap, constituent également un enjeu majeur pour l'autonomie des personnes âgées. Complémentaires de l'aide humaine, elles contribuent à la prévention de la perte d'autonomie, à sa compensation et à la sécurisation des personnes. Il est donc essentiel de faciliter leur accès, d'améliorer l'information et le conseil sur leur utilisation.

L'objectif de cet appel à projets est d'identifier, de faire émerger et de contribuer à modéliser des pratiques innovantes relevant de la logique d'économie circulaire, et portant prioritairement sur les modes de distribution, de mise à disposition, de récupération et de recyclage des aides techniques.

Sur les **dix projets retenus**, sept proposent ou étudient la mise en place de circuits de recyclage d'aides techniques, deux concernent le développement du rôle des services à domicile dans leur prescription, leur appropriation et leur circularisation, un dernier tend à améliorer l'accès aux aides techniques des personnes âgées et à repérer les possibilités de mise à disposition innovantes.

Contact presse

Camille Diaz – Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

Mail : camille.diaz@cnsa.fr

 [@CNSA_Actu](https://twitter.com/CNSA_Actu)

À propos de la CNSA

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce ses missions dans un cadre partenarial et en lien étroit avec les acteurs locaux de l'aide à l'autonomie.

Son originalité principale réside dans sa gouvernance spécifique : la composition plurielle et le rôle de son Conseil, véritable « parlement » du secteur médico-social.

Opérateur central des politiques d'aide à l'autonomie, à la fois caisse et agence, la CNSA a vu ses missions s'élargir depuis sa création, notamment par les lois du 11 février 2005 et du 21 juillet 2009. Elle est chargée de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information et d'animation de réseau.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

Zoom sur les dix-neuf dossiers retenus

L'appel à projets « aide aux aidants »

Neuf dossiers ont reçu un avis favorable du comité dans le cadre de l'appel à projets « aide aux aidants » :

- Trois projets visent l'amélioration de l'accessibilité et du recours à l'offre de services destinés aux aidants ;
- Six projets concernent le développement d'outils et de méthodologies d'autoformation des aidants à distance.

Améliorer l'accessibilité et le recours à l'offre de service de soutien destinés aux aidants, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies dans la relation d'aide :

Le premier est un projet d'application numérique pour permettre aux aidants d'accéder aux ressources d'aides qui leur sont proposées sur un territoire donné. Ce projet est porté par le groupement d'intérêt public Autonom'Lab, qui a pour membres la région Limousin, les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, l'agence régionale de santé (ARS) et la Caisse des dépôts.

Le second projet est un projet de recherche-action qui vise un type d'aidants particulier : les aidants actifs de TPE-PME. Le projet est porté par le collectif d'ingénierie et de développement (CID), une association d'études, en partenariat avec un cabinet de conseil spécialisé en RSE (responsabilité sociale des entreprises). Le projet est également soutenu par l'organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP) et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. La recherche-action vise à expérimenter et évaluer des actions pouvant constituer un volet « aidants » dans des politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Enfin, le troisième projet est un projet de recherche porté par le Gérontopôle de Toulouse (Dr Hélène Villars). Il expérimentera un outil automatisé d'orientation des aidants vers le dispositif de soutien adéquat en fonction de la nature des effets de leur charge d'aidants : orientation en consultation de psychologue en cas de souffrance psychologique lourde, en consultation médicale en cas de fragilité liée à leur état physique, orientation vers des dispositifs d'appui collectifs aux aidants en cas de risque modéré. Des questionnaires d'autodiagnostic seront auto-administrés sur tablettes par les aidants. Le projet vise donc à améliorer la prise en charge intra-hospitalière des aidants, mais aussi à produire un nouvel outil d'analyse des risques pour l'aidant.

Développer des outils et méthodologies d'autoformation des aidants à distance et tester leur pertinence :

Le premier projet prend la forme d'un *serious game* et permet d'aborder, de manière ludique, diverses situations d'aide. Leur scénarisation, prenant la forme d'un parcours dans une maison, permet en effet d'évoquer les éventuelles difficultés liées à chaque situation, d'expérimenter différentes approches et d'identifier des clés de compréhension de résolution. Ce projet est porté par une équipe universitaire du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nice, l'équipe Cob Tek (Cognition Behavior Technology), en association avec une société de services en ingénierie informatique spécialisée dans le développement de *serious game*, Genious.

Le second vise la pratique autonome de dispositifs de soutien psychologique relevant de thérapies comportementales de renforcement. Ces thérapies ont été éprouvées sous leur forme classique, en dialogue clinique au domicile d'aidants de malades Alzheimer jeunes. Le projet consiste à expérimenter leur implémentation à distance et en autoformation, permettant au plus grand nombre d'aidants de bénéficier de ces approches de soutien. Porté par une équipe de psychologues de l'Université de Lille 3 (laboratoire SCALab, équipe DEEP) placé sous la responsabilité du Professeur Pascal Antoine, il a pour partenaire le Centre Mémoire de Ressources et de Recherche (CMRR) de Lille-Bailleul.

Le troisième projet retenu, porté par France Alzheimer, consiste à enrichir l'offre d'autoformation en ligne destinée aux aidants en ajoutant à l'offre déjà fournie par l'association un module d'information sur les dispositifs d'aide (aides financières et humaines, répit, soutien...). L'innovation tient au mode de délivrance de l'information qui se veut ludique et dynamique, adapté aux différentes situations d'aide.

Un quatrième projet vise les aidants sans restriction à une situation d'aide spécifique. Porté par l'Association française des aidants (AFA), il consiste à traduire sous la forme d'autoformation en ligne la démarche de formation telle que dispensée par l'association en présentiel.

Un cinquième projet est à l'initiative de la Fédération des aveugles de France et s'adresse aux aidants de personnes malvoyantes dont la déficience visuelle a été acquise tardivement (deux tiers des personnes âgées de plus de 60 ans). Le projet se propose d'apporter des connaissances utiles aux aidants notamment dans leur travail de soutien fonctionnel à leurs aidés via des outils d'autoformation en ligne.

Enfin, un dernier projet retenu s'adresse aux aidants de personnes atteintes de handicaps rares. Il propose, là encore, de développer des ressources d'autoformation en ligne. Il est porté par le GNCHR (groupement national de coopération sur le handicap rare) et s'inscrit dans les priorités du schéma national handicaps rares. L'innovation porte ici à la fois sur le public visé, mais aussi sur les modalités participatives de l'élaboration des contenus.

L'appel à projets « économie circulaire »

Dix dossiers ont reçu un avis favorable du comité dans le cadre de l'appel à projets « économie circulaire » :

- Sept proposent ou étudient la mise en place de circuits de recyclage d'aides techniques ;
- Deux concernent le développement du rôle des services à domicile dans leur prescription, leur appropriation et leur circularisation ;
- Un dernier tend à améliorer l'accès aux aides techniques des personnes âgées et à repérer les possibilités de mise à disposition innovantes.

Ces projets ont pour beaucoup un caractère exploratoire (études de faisabilité). Ils constituent néanmoins un panel particulièrement intéressant d'options complémentaires pour avancer dans la compréhension, la maîtrise technique, juridique et économique de la circularisation des aides techniques.

Mise en place ou étude de faisabilité de circuits de recyclage d'aides techniques :

Le premier projet est porté par le GIHP d'Aquitaine (groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques) et consiste à transposer sur les personnes âgées un modèle de recyclage / mise à disposition d'aides techniques déjà bien éprouvé auprès de personnes handicapées (conseil et mise à disposition à des fins d'essai, recyclage).

Le second projet est à l'initiative de la fédération ENVIE, qui souhaite partir d'une expérimentation de recyclage en Maine-et-Loire (Envie Matériel Médical) et la poursuivre sur d'autres territoires (Rennes, Nantes, Angoulême, Bordeaux, Lyon, Saint-Étienne, Nancy). Chaque territoire expérimentant des partenariats et des circuits potentiellement différents. L'objectif étant de constituer un modèle économique et de repérer les canaux de distribution pertinents au terme du projet.

Trois autres projets peuvent être considérés comme conjoints, ils sont respectivement portés par l'Union territoriale mutualiste de Lorraine, la Maison départementale de l'autonomie du Maine-et-Loire et le conseil départemental du Loir-et-Cher, et visent à mener les études territoriales préalables à la mise en place sur leur territoire du modèle technicothèque, un système de « prêt » de matériel, développé depuis 2012 par la Mutualité Anjou/le Centich. La CNSA soutient depuis 2015 les équipes de conception et de développement de la technicothèque, ainsi que son évaluation (technique, juridique, économique). Par ces soutiens complémentaires, il s'agit ici, pour les territoires candidats à l'expérimentation (avec forte implication des conseils départementaux), de disposer des moyens requis pour l'implémentation locale de la technicothèque.

Le sixième projet est porté par le Centre de ressources et d'innovation mobilités handicap (le CEREMH), un des centres d'expertises nationaux sur les aides techniques, dédié celui-ci à la mobilité. Il vise à définir et développer un dispositif de circularisation des aides techniques mobilité sur le département du Val-de-Marne articulant actions de conseil et travail de recyclerie. Le partenariat est large et le projet a le soutien du département.

Enfin, un septième projet, porté par le CHU de Limoges, consiste à évaluer la faisabilité d'un dispositif de récupération / mise à disposition des aides techniques pour les personnes âgées via les services de l'hôpital et, notamment, via son unité spécialisée (UPSAV - Unité de prévention de suivi et d'analyse du vieillissement) qui peut intervenir au domicile. Ce système vise à fiabiliser l'usage et à circulariser les aides. Il est complété par une évaluation socio-environnementale et une évaluation de l'impact sur les usages.

Développement du rôle des services à domicile dans la prescription, l'appropriation et la circularisation des aides techniques et amélioration de l'accès aux aides techniques des personnes âgées:

Les deux premiers projets sont conjoints et sont respectivement portés par deux départements de Rhône-Alpes préfigurateurs de la conférence des financeurs : l'Isère et l'Ardèche. Ils proposent des études complémentaires, transférables à d'autres départements, visant à améliorer l'accès aux aides techniques des personnes âgées et à repérer les possibilités de mise à disposition. Pour l'Isère, il s'agit d'identifier les leviers d'action des services d'aide à domicile dans l'accès aux aides techniques.

Le troisième projet en ce domaine est à l'initiative d'un important service à domicile du Doubs (ELIAD) : il s'agit de mener une étude de faisabilité sur un dispositif de repérage des usages des aides techniques au domicile, permettant d'alimenter un dispositif de récupération et de mise à disposition. La démarche vise à la fois une meilleure implication

des aides à domicile dans l'amélioration du recours et des usages des aides techniques, et le développement de circuits secondaires.